



Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

GESTION DES FILIÈRES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DE L'ENVOI PAR VOIE POSTALE OU PAR DES SERVICES DE LIVRAISON RAPIDE

POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV avec la contribution du responsable de l'équipe du Comité chargée du commerce électronique)

1. Introduction

[1] La gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide est l'un des huit éléments du programme de développement figurant dans le Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour 2020-2030. Le programme de travail sur cet élément a débuté après l'adoption, par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), de la recommandation R-05 intitulée *Commerce de végétaux et autres articles réglementés sur internet (commerce en ligne)*¹, dans le but de contribuer à la mise en œuvre de cette recommandation et d'encourager une collaboration internationale plus forte afin de réduire la propagation des organismes nuisibles associée au commerce en ligne.

[2] Les travaux menés dans ce contexte sont organisés en deux phases, comme l'a défini le Groupe de réflexion sur les éléments du programme de développement du Cadre stratégique² et comme le montre la figure 1. La phase 1 se concentre sur l'élaboration des outils fondamentaux, des supports d'orientation et des données de référence et devrait se poursuivre jusqu'en décembre 2025. Cette phase étant presque achevée, on se trouve aujourd'hui à un stade critique où la CMP peut déterminer s'il convient ou non de lancer la phase 2 (2026-2030), qui s'appuierait sur les réalisations de la phase 1 et sur les conclusions de l'étude de l'Observatoire.

¹ https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2017/08/R-05_Fr_2017-08-24_Combined.pdf.

² Plan de mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, p. 17 à 19) (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/91889>.

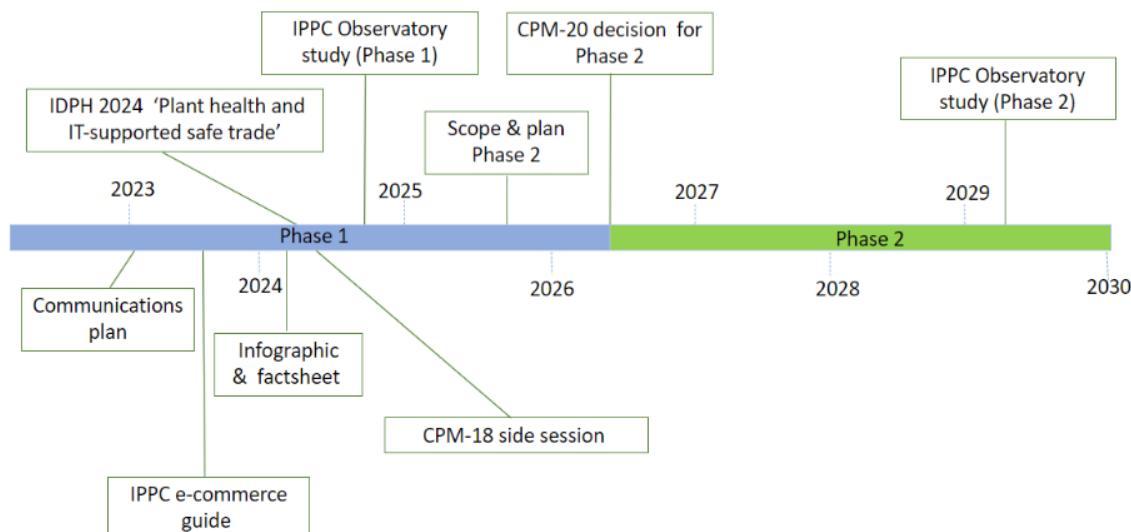


Figure 1. Calendrier révisé des activités du programme de travail sur le commerce électronique (2023-2030)

[3] Les travaux sur ce sujet sont menés sous la supervision du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»), avec la contribution du Comité des normes (CN), et sont coordonnés par l’Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (UFM).

[4] En 2021, il a été mis sur pied au sein du Comité une équipe³ chargée d’orienter les travaux sur le commerce électronique. À sa 17^e session (2023), la CMP a approuvé le plan de mise en œuvre global de tous les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, qui guide depuis les activités menées au sujet du commerce électronique⁴.

[5] Les activités sur le commerce électronique sont menées à bien grâce aux contributions financières et en nature du Canada. Des remerciements sincères sont adressés au Canada pour l’aide prêtée en faveur des activités liées à l’élément du programme de développement consacré au commerce électronique.

[6] Le présent document fait le point sur les progrès récents des activités de la CIPV au titre de l’élément du programme de développement sur le commerce électronique et contient une proposition de feuille de route pour la phase 2 du plan de travail, qui est soumise à l’examen de la CMP aux fins de son approbation. La CMP est en outre priée d’allouer les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la phase 2.

2. Informations actualisées sur l’état d’avancement de la mise en œuvre

2.1 Progrès réalisés en 2024 et 2025

[7] L’infographie vidéo sur la gestion du risque phytosanitaire engendré par le commerce électronique⁵, publiée en janvier 2024, avait été vue plus de 1 900 fois en novembre 2025. Le guide de la CIPV sur le commerce électronique⁶ reste l’un des guides les plus téléchargés. Désormais disponible en anglais, en espagnol et en français, il a été téléchargé plus de 1 400 fois à ce jour.

³ Liste des membres de l’équipe du Comité chargée du commerce électronique (en anglais):

<https://www.ippc.int/en/publications/92398/>.

⁴ Plan de mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV.

⁵ Vidéo intitulée *Managing the Pest Risk posed by E-commerce*:

<https://www.youtube.com/watch?v=XDEaNfAZ2sM>.

⁶ Commerce électronique: Guide sur la gestion du risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et expédiées par voie postale ou par des services de livraison rapide: <https://doi.org/10.4060/cc8209fr>.

- [8] Le dialogue avec les parties contractantes et les partenaires de la CIPV a été renforcé au moyen d'événements clés organisés dans le cadre de la CIPV et d'événements externes. Une séance sur le commerce électronique organisée en marge de la 18^e session de la CMP a permis aux participants d'entendre des exposés d'organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et de l'Union postale universelle (UPU). Le commerce électronique a également été mis en avant lors de la Journée internationale de la santé des végétaux de 2024, qui a vu une participation de haut niveau et des expositions de sensibilisation aux risques phytosanitaires liés au commerce en ligne.
- [9] Le secrétariat a élargi sa collaboration avec des organisations extérieures, notamment en participant activement aux travaux pertinents du groupe sur la sécurité postale de l'UPU, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de la Fédération internationale des semences (FIS). Ces échanges ont été l'occasion de faire de nombreux exposés sur la santé des végétaux, sur la solution ePhyto de la CIPV et sur les tendances du commerce électronique. La collaboration future sera guidée par la recommandation de la CMP pour la phase 2 de cet élément du programme de développement.
- [10] Plusieurs mesures ont été prises sur le plan de la communication: la refonte de la page web du Portail phytosanitaire international consacrée au commerce électronique⁷, l'intégration du plan de communication sur le commerce électronique dans la planification plus large du secrétariat de la CIPV et la publication de plusieurs articles ayant trait au commerce électronique dans le bulletin d'information de la CIPV en 2023 et en 2024.
- ## 2.2 Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique
- [11] L'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique a été lancée en août 2024. Les membres de l'équipe du Comité chargée du commerce électronique et du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV ont contribué à la conception, à l'analyse et au test de l'enquête et ont participé à la relecture de ses versions arabe, chinoise, espagnole et française.
- [12] Tous les documents pertinents – liens vers l'enquête, glossaire et questionnaire – ont été publiés sur le Portail phytosanitaire international⁸. Le secrétariat a mis en œuvre un plan de communication ciblé pour sensibiliser à l'enquête et la promouvoir au moyen de courriels de masse et d'événements majeurs de la CIPV, notamment les ateliers régionaux en 2024 et la 36^e Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV).
- [13] L'enquête a été clôturée en décembre 2024; elle a permis de recueillir 112 réponses (76 valides), soit un taux de réponse de 41 pour cent et une participation de toutes les régions de la FAO (au moins 24 pour cent dans chacune d'elles). Les résultats donnent une base solide pour évaluer la gestion des risques phytosanitaires dans le commerce électronique; ils mettent en évidence les points forts et les lacunes.
- [14] L'analyse préliminaire et le projet de rapport ont été examinés par le Comité, l'équipe du Comité chargée du commerce électronique et le sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV en 2025, avant d'être affinés et finalisés. Les recommandations issues du projet d'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique sont présentées à l'appendice 1.
- [15] Sur la base de ces recommandations, l'équipe du Comité a élaboré, examiné et approuvé une feuille de route pour une éventuelle phase 2, présentée à l'appendice 2. Elle a déterminé qu'il faudrait environ 120 000 USD par an pour mettre en œuvre le plan de travail, comme indiqué dans le plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030⁹.

⁷ Page du PPI sur le commerce électronique (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/e-commerce/>.

⁸ Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique:
www.ippc.int/en/resources/multimedia/online-tools/ippc-observatory/ippc-observatory-e-commerce-study/.

⁹ Plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, page 18 (en anglais): <https://www.ippc.int/en/publications/91889>.

3. Prochaines étapes

- [16] Si la CMP se prononce en faveur de la phase 2 du plan de travail de l'élément du programme de développement sur le commerce électronique, un plan de travail détaillé sera élaboré sur la base de la feuille de route proposée. En outre, le prospectus d'investissement¹⁰ sera mis à jour en tenant compte des conclusions de l'étude de l'Observatoire, de la feuille de route proposée et des besoins de financement estimés. Ce prospectus a pour objectif de faire connaître le plan de mise en œuvre et de favoriser la mobilisation de ressources.
- [17] Une deuxième étude de l'Observatoire de la CIPV devrait en principe avoir lieu en 2029 afin d'évaluer les principaux résultats obtenus concernant le commerce électronique, comme le prévoit le Cadre stratégique (voir la figure 1).

Recommandations

- [18] La CMP est *invitée* à:
- 1) *prendre note* du rapport sur l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique;
 - 2) *inviter* les parties contractantes de la CIPV et les ORPV à prendre des mesures aux niveaux national et régional sur la base des recommandations issues de l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique, présentées à l'appendice 1;
 - 3) *examiner* la feuille de route proposée pour la phase 2 du plan de travail pour l'élément du programme de développement sur *la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide* (2026-2030), en prenant note des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre ce plan de travail, qui figure à l'appendice 2;
 - 4) *décider* s'il faut lancer la phase 2 du plan de travail pour l'élément du programme de développement sur la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide (2026-2030);
 - 5) dans l'affirmative, *reconnaître* que la mise en œuvre de la phase 2 est subordonnée à la disponibilité de ressources financières suffisantes et *demander* que le financement nécessaire soit assuré pour permettre son démarrage.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

¹⁰ CPM 2024/13_01:

https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/04/13_CPM_2024_01_DAIS_Flyers_29_03_2024.pdf (en anglais).

Appendice 1: Recommandations issues du projet d'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique

RECOMMANDATIONS

L'Observatoire de la CIPV est un système essentiel qui surveille la mise en œuvre de la CIPV, de ses normes internationales pour les mesures phytosanitaires et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Il joue un rôle clé lorsqu'il s'agit d'aider les ONPV à mettre en évidence les difficultés et les meilleures pratiques pour ce qui est de mettre ces mesures en œuvre, contribuant finalement à la création de stratégies, de capacités et de ressources de mise en œuvre pour soutenir les ONPV.

L'objectif de cette étude est de comprendre dans quelle mesure les parties contractantes de la CIPV ont mis en œuvre la recommandation de la CMP sur le commerce électronique et de fournir des données de référence pour comprendre si les résultats souhaités spécifiés dans l'élément du programme de développement ont été atteints.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

L'analyse des données fait ressortir trois recommandations générales, au titre desquelles la CMP est invitée à soutenir les ONPV au niveau mondial. Bien qu'elles soient issues de l'étude sur le commerce électronique, ces recommandations ne sont pas pertinentes seulement pour le commerce électronique et les petits colis envoyés par la voie postale ou par des services de livraison rapide. Elles ont donc des implications plus larges pour le renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux au niveau mondial et l'amélioration de la gestion des frontières. Leur prise en compte devrait améliorer la réglementation du commerce en ligne et contribuer à la création d'un système d'importation phytosanitaire plus solide et plus efficace aux niveaux national, régional et mondial.

1. Recommandation générale 1: Mieux faire connaître les principales ressources de la CIPV pour le commerce électronique

La CIPV a élaboré un guide, des recommandations et une infographie vidéo, ainsi qu'une plateforme centralisée qui donne accès à de multiples ressources destinées à aider les parties contractantes et les autres parties prenantes à relever les défis phytosanitaires posés par le commerce électronique. Toutefois, les résultats de la présente étude révèlent des lacunes dans la connaissance de certains documents d'appui clés, tels que la recommandation R-05 et le guide sur le commerce électronique. Ces lacunes montrent que le secrétariat de la CIPV doit poursuivre ses efforts de sensibilisation et qu'il faut encourager une plus grande utilisation de ces outils essentiels.

On pourrait envisager les actions ci-après pour mieux faire connaître les documents d'étude de la CIPV relatifs au commerce électronique et promouvoir leur utilisation.

- Rendre les documents plus accessibles en les traduisant en plusieurs langues: le guide sur le commerce électronique est actuellement disponible en anglais et en espagnol. Il serait plus accessible à des parties contractantes aux langues différentes s'il était traduit dans d'autres langues de la FAO (arabe, chinois et russe). Idéalement, il faudrait publier les futures ressources de la CIPV sur le commerce électronique simultanément dans toutes les langues officielles de la FAO, afin de favoriser l'inclusivité et l'égalité d'accès dès le départ, comme c'est le cas avec la vidéo sur la gestion du risque phytosanitaire dans le commerce électronique sur le site web de la CIPV dédié au commerce électronique.
- Renforcer l'intégration dans les priorités des ateliers régionaux et autres événements pertinents de la CIPV: la sensibilisation aux ressources sur le commerce électronique

disponibles dans le cadre de la CIPV favorisera l'utilisation de ces ressources clés par le personnel des ONPV.

2. Recommandation générale 2: Encourager le renforcement de la collaboration entre services dans la gestion des risques aux frontières

Alors que le commerce électronique continue de se développer, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les douanes, les services postaux et les autres organismes frontaliers pour gérer efficacement les risques phytosanitaires. Les résultats de l'enquête révèlent des lacunes dans les mécanismes qui facilitent la communication directe et la coordination entre ces services, ce qui montre qu'il faut renforcer la coopération entre eux. Pour relever ces défis, la CIPV pourrait envisager de mener des initiatives visant à encourager une plus grande coopération entre les douanes, les services postaux et les autres organismes frontaliers. Elle pourrait par exemple élaborer des documents ciblés ou des modules de formation en ligne axés sur la promotion de la collaboration entre services, tout en présentant des réussites des parties contractantes pour montrer comment les difficultés ont été surmontées et mettre en évidence des stratégies efficaces pour renforcer la coopération.

3. Recommandation générale 3: Renforcer l'appui technique sur le renforcement de la gestion des risques aux frontières

Avec la croissance rapide du commerce électronique, il est plus que jamais essentiel de gérer efficacement les risques phytosanitaires aux frontières. Les résultats de l'étude révèlent des lacunes importantes dans l'établissement des profils de risques et l'inspection des petits colis à haut risque, toutes les régions obtenant un score inférieur à 61 pour cent pour l'indicateur de gestion des risques aux frontières. Compte tenu de la complexité de cette gestion et du nombre important d'acteurs concernés, les ONPV sont encouragées à évaluer les mécanismes existants dans leur zone géographique et, si nécessaire, à recenser les aspects à améliorer en priorité et à élaborer des plans d'action pour combler les principales lacunes. Les ressources de la CIPV pourraient être très utiles aux ONPV en ce qu'elles permettent l'amélioration et la diffusion des orientations techniques sur les méthodes d'établissement des profils de risques décrites dans le guide sur le commerce électronique. Par exemple, la CIPV pourrait évaluer toutes ses ressources de renforcement des capacités et d'aide à la mise en œuvre propres aux inspections (cours en ligne, processus d'évaluation de la capacité phytosanitaire, par exemple) pour déterminer dans quelle mesure elles répondent aux enjeux du traitement des petits colis à haut risque, actualiser ces ressources le cas échéant et les partager à nouveau.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES DIFFÉRENTES RÉGIONS

Du fait de la ventilation régionale des indicateurs, l'enquête a également fourni des informations précieuses sur les aspects auxquels il faudrait prêter une attention accrue, dans les différentes régions, pour renforcer la gestion des risques phytosanitaires face aux défis posés par le commerce électronique. Bien qu'elles ne soient ni définitives ni exhaustives, les conclusions de l'étude mettent en évidence les possibilités d'interventions ciblées que les ONPV et les ORPV pourraient mener pour améliorer les mécanismes de conformité, d'application et de surveillance au niveau régional.

Tableau 1. Aspects auxquels on pourrait prêter une attention accrue, dans les différentes régions, s'agissant du renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique

Région	Aspects prioritaires potentiels
Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres réglementaires et non réglementaires • Gestion des risques aux frontières • Campagnes de sensibilisation du public • Accessibilité des listes ou des bases de données d'articles interdits et réglementés

Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none">Ateliers ou sessions de formation pour renforcer les capacités
Amérique latine et Caraïbes	<ul style="list-style-type: none">Gestion des risques aux frontièresCampagnes de sensibilisation du publicRenforcement des capacités des principaux acteurs du commerce électronique
Asie	<ul style="list-style-type: none">Conception et mise en œuvre de systèmes d'échange d'informations préalables
Europe	<ul style="list-style-type: none">Gestion des risques aux frontièresCampagnes de sensibilisation du publicAccessibilité des listes ou des bases de données d'articles interdits et réglementés
Pacifique Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none">Accessibilité des listes ou des bases de données d'articles interdits et réglementés
Proche-Orient et Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none">Gestion des risques aux frontièresCampagnes de sensibilisation du publicExhaustivité des cadres de gouvernance du commerce électronique

RECOMMANDATIONS AUX PARTIES CONTRACTANTES DE LA CIPV

Les répondants à l'enquête ont également mis l'accent sur plusieurs recommandations au niveau national visant à aider les ONPV à relever les défis actuels en matière de gestion des risques phytosanitaires dans le cadre du commerce électronique. Ces recommandations ont trait aux aspects suivants: i) la mise à jour de la législation phytosanitaire, ii) le renforcement des capacités et la formation du personnel des ONPV, iii) l'amélioration des campagnes de sensibilisation, iv) l'amélioration du partage des données, v) l'assistance technique et financière.

1. Mise à jour de la législation phytosanitaire

Les répondants ont demandé à la CIPV d'aider les pays à mettre à jour leur législation phytosanitaire obsolète pour l'aligner sur les réalités modernes du commerce électronique. Un certain nombre de pays ont également souligné l'absence de normes internationales harmonisées pour la gestion des risques phytosanitaires liés au commerce électronique, insistant sur l'importance d'une coopération mondiale pour l'élaboration et la mise en œuvre de réglementations normalisées.

2. Renforcement des capacités et formation du personnel des ONPV

Les répondants ont exprimé un besoin important de programmes de formation destinés au personnel des ONPV, aux inspecteurs et aux parties prenantes, tant au niveau national qu'au niveau régional. De nombreuses ONPV ont fait état de capacités techniques limitées concernant les mécanismes d'inspection non intrusive. Ces lacunes en matière de formation et de ressources ont été considérées comme des obstacles à la mise en œuvre efficace des mesures phytosanitaires.

3. Amélioration des campagnes de sensibilisation

Un appel clair a été lancé en faveur de l'amélioration des campagnes de sensibilisation ciblant les entreprises de commerce électronique, les fonctionnaires des douanes et le public. Plusieurs répondants ont suggéré d'élaborer des documents de sensibilisation harmonisés à l'intention des ONPV et d'améliorer les canaux de communication entre les ONPV et les parties prenantes afin d'assurer un meilleur respect de la réglementation phytosanitaire.

4. Amélioration du partage des données

Le thème de l'accès aux données et du partage de l'information est apparu comme un point critique à améliorer. De nombreuses ONPV ont indiqué ne pas avoir un accès direct aux données des douanes et des services de livraison rapide concernant les colis liés aux végétaux, ce qui est essentiel pour évaluer les risques efficacement. Les répondants ont proposé la création d'une base de données internationale commune pour les interceptions phytosanitaires et l'amélioration des mécanismes de partage des données afin de rationaliser le processus et d'améliorer le contrôle de la conformité.

5. Assistance technique et financière

Plusieurs pays ont également demandé le soutien de la CIPV, notamment sous la forme d'une assistance technique et financière. Les demandes les plus fréquentes concernaient l'aide à la mise en œuvre de systèmes de certification électronique (ePhyto), la réforme de la législation phytosanitaire et l'acquisition d'outils et de systèmes d'inspection.

Appendice 2: Feuille de route pour la phase 2 des travaux de la CIPV concernant le commerce électronique (2026-2030)

Élément du programme de développement: Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide

Contexte stratégique: S'appuyant sur les réalisations de la phase 1 (2021-2025), la phase 2 (2026-2030) traduira en actions les recommandations de l'étude menée en 2025 par l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique.

Financement et ressources: Les activités présentées en **gras souligné** nécessitent un financement pour leur mise en œuvre; les autres devraient pouvoir être mises en œuvre au moyen des ressources et des capacités existantes de la CIPV.

Il est précisé dans le plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 que si la phase 2 devait se poursuivre avec un programme de travail de taille similaire, la CMP pourrait s'attendre à des coûts d'environ 120 000 USD par an¹¹.

ANNÉE	DOMAINES D'ACTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	OBSERVATIONS
2026	Achèvement de la conception de la phase 2 et mise en place de mécanismes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter à la 20^e session de la CMP le rapport final de l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique • Approbation par la CMP, à sa 20^e session, du programme et du budget de la phase 2 • Publier un prospectus d'investissement mis à jour • Lancer les traductions en arabe, en chinois et en russe du guide sur le commerce électronique • Rendre plus accessible la page du PPI sur le commerce électronique • Effectuer une analyse des lacunes des documents existants de la CIPV sur le commerce électronique et des NIMP pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de la phase 2 approuvée • Prospectus d'investissement publié • Guides multilingues en cours d'élaboration (publiés en 2027) • Meilleure accessibilité • Analyse des lacunes achevée, présentée et approuvée • Équipe du Comité chargée du commerce électronique mandatée • Recensement des parties prenantes réalisé et approuvé • Stratégie de communication élaborée et approuvée • Poursuite et renforcement de la collaboration avec l'UPU, l'OMD et la FIS 	Secrétariat de la CIPV / Comité / Équipe du Comité chargée du commerce électronique	

¹¹ Plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, page 18 (en anglais): <https://www.ippc.int/en/publications/91889>.

ANNÉE	DOMAINES D'ACTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le contenu sur le commerce électronique dans les ateliers régionaux et la Consultation technique des ORP • Maintenir l'équipe du Comité chargée du commerce électronique comme mécanisme de gouvernance • <u>Recenser les parties prenantes</u> • <u>Mettre en place une campagne de communication relative à la recommandation R-05 de la CMP et au guide sur le commerce électronique**</u> • Renforcer la collaboration avec l'UPU, l'OMD et la FIS 			
2027	Renforcement des capacités et développement des ressources techniques: renforcement des capacités des ONPV et des systèmes de gestion des risques aux frontières	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Étude sur les bons exemples de cadres législatifs</u> • <u>Élaborer des orientations techniques pour le partage des données et la communication entre les ONPV, les douanes et les services de livraison rapide</u> • <u>Créer du matériel de sensibilisation pour les ONPV ciblant les plateformes de commerce électronique, les acheteurs et les vendeurs</u> <p>En cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de communication ciblée</u> • Poursuivre la collaboration avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Étude sur les bons exemples de cadres législatifs</u> • <u>Orientations élaborées et partagées avec les ONPV</u> • <u>Matériel de sensibilisation diffusé et parties prenantes associées</u> <p>En cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Campagne de communication mise en œuvre</u> • Collaboration continue avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	Secrétariat de la CIPV / Comité / Équipe du Comité chargée du commerce électronique	

ANNÉE	DOMAINES D'ACTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	OBSERVATIONS
		groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique			
2028	Renforcement des capacités et développement des ressources techniques: niveaux régional et national	<ul style="list-style-type: none"> <u>Créer un cours en ligne sur la base de l'analyse des lacunes des documents de la CIPV sur le commerce électronique (avec des modules sur la collaboration entre services, la mise à jour de la législation, etc.)</u> <u>Produire une compilation d'études de cas montrant des exemples de réussites concernant la collaboration entre services, la gestion des risques aux frontières, la législation actualisée et les partenariats public-privé (PPP)</u> <u>Préparer le lancement de la deuxième phase de l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique – affiner la méthode et le questionnaire de la première étude (2024)</u> <p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de communication ciblée</u> Poursuivre la collaboration avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Nouveau cours en ligne créé pour combler les lacunes mises au jour par l'analyse</u> <u>Compilation d'études de cas établie et publiée</u> <u>Méthode de l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce en ligne (2024) et questionnaire de l'enquête revus et affinés</u> <p>En cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Campagne de communication mise en œuvre</u> Collaboration continue avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	Secrétariat de la CIPV / Comité / Équipe du Comité chargée du commerce électronique Coordination avec les ORPV	
2029	Poursuite de la sensibilisation et des préparatifs de la deuxième phase de l'étude de la CIPV sur le commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la diffusion et la sensibilisation au matériel de la CIPV sur le commerce électronique <u>Lancer la 2^e étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique</u> 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Deuxième étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique lancée, réponses recueillies et résultats analysés</u> <p>En cours:</p>	Secrétariat de la CIPV / Comité / Équipe du Comité chargée du commerce électronique	

ANNÉE	DOMAINES D'ACTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <u>Analyser les résultats, comparer les données des études 2024 et 2029, mesurer l'impact du fait du plan de mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV et de la feuille de route pour la phase 2</u> <p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de communication ciblée</u> Poursuivre la collaboration avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Campagne de communication mise en œuvre</u> Collaboration continue avec le groupe sur la sécurité postale de l'UPU / l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites et avec le groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique 	Coordination avec les ORPV	
2030	Évaluation de l'impact et planification future	<ul style="list-style-type: none"> <u>Achever le rapport de l'étude de l'Observatoire de la CIPV, diffuser les résultats et les recommandations</u> <u>Préparer le rapport d'évaluation à présenter à la 25^e session de la CMP</u> 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Rapport de la deuxième étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique établi et publié</u> 	Secrétariat de la CIPV / Comité / Équipe du Comité chargée du commerce électronique Coordination avec les ORPV	